

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

**JSFS**

**Vie de la société**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 34 (1893), p. 417-420

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1893\\_\\_34\\_\\_417\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1893__34__417_0)

© Société de statistique de Paris, 1893, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

# JOURNAL

DE LA

## SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

---

N° 11. — NOVEMBRE 1893

---

I.

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 OCTOBRE 1893.

**SOMMAIRE.** — Nécrologie : M. Abel Lemercier. — Election d'un membre titulaire — Présentation d'ouvrages : Le secrétaire général, MM. Th. Ducrocq, Vital-Cuinet, V. Turquan — L'impôt du timbre en France devant la statistique et le régime fiscal des effets de commerce, par M. Léon Salefranque. — Les anomalies dans les statistiques du commerce extérieur, par M. de Cassano ; discussion : le Président, MM. Neymarck, des Essais, Cheysson et de Cassano.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Adolphe Coste.

Le procès-verbal de la séance du 19 juillet 1893 est adopté.

M. le PRÉSIDENT annonce la mort de M. Abel Lemercier, docteur en droit, ancien conservateur des hypothèques à Paris, président honoraire du Club alpin français, chevalier de la Légion d'honneur. M. Lemercier faisait partie de la Société, depuis 1882, à titre de membre perpétuel.

Est élu, à l'unanimité, *membre titulaire*, M. Louis Poinso, rédacteur au journal *Le Rentier*.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL présente les ouvrages adressés à la Société depuis la précédente séance. Il signale particulièrement à l'attention de l'assemblée :

*Le régime fiscal des valeurs mobilières étrangères en France*, par M. Maurice Jobit, sous-inspecteur de l'enregistrement. C'est un traité pratique qui donne le dernier état de la législation et de la jurisprudence et qui contient une étude des prescriptions fiscales en matière d'assurances et d'opérations de Bourse. M. le Secrétaire général exprime l'espoir que M. Salefranque, collègue de l'auteur, voudra bien faire, pour le Journal, un compte rendu de cet important ouvrage.

Le *Grand problème*, étude d'actualité politique, économique et sociale, par M. Émile Delivet.

*La Statistique médicale de la ville d'Orléans pour 1891 et 1892*, par M. le docteur Lepage.

*Une Crise provoquée sans raison à l'île de la Réunion*, par M. Jules Hermann.

Huit fascicules suédois, dont un en langue française, sur *les Origines et l'évolution de la famille et de la propriété*, par M. Maxime Kovalevsky.

*Les Procès-verbaux de la commission extraparlamentaire du cadastre*, de novembre 1892 à mars 1893.

*La Statistique de la navigation intérieure*, 2 volumes publiés par le ministère des travaux publics et présentant le relevé général du tonnage des marchandises.

*Les Résultats statistiques de l'assurance obligatoire contre la maladie en Allemagne* ; — *l'Examen analytique du 6<sup>e</sup> rapport annuel (1890) du département du travail des États-Unis d'Amérique* ; — *l'Emploi des artères et de la participation intéressée du personnel dans les chemins de fer russes* ; — documents envoyés par la direction de l'Office du travail au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies.

Deux articles de M. Brelay sur *la Coopération en Suisse*, extraits du *Monde économique*.

M. Th. DUCROCQ présente deux nouveaux fascicules (n<sup>os</sup> 7 et 8) de l'ouvrage de M. Vital-Cuinet sur *la Turquie* d'Asie ; il passe rapidement en revue les différents vilayets décrits dans les six premiers fascicules par M. Vital-Cuinet et demande à l'auteur, qui assiste à la séance, de vouloir bien faire connaître la suite qu'il compte donner à son ouvrage.

M. MERCET, de son côté, demande à M. Vital-Cuinet à l'aide de quels moyens il se procure les renseignements si nombreux et si intéressants contenus dans sa publication.

M. VITAL-CUINET, accédant au désir exprimé par ses deux confrères, explique qu'il a procédé à une véritable enquête dans chaque vilayet, soit en correspondant avec les fonctionnaires du gouvernement turc ou de l'administration de la Dette publique, soit en parcourant lui-même les diverses provinces. Sa qualité de secrétaire général de la commission de la Dette publique lui a grandement facilité ses investigations ; il déclare d'ailleurs qu'il a trouvé souvent plus de facilité à se renseigner auprès des administrations locales qu'à Constantinople, au siège du gouvernement. Il fait ensuite connaître l'ordre de publication des futurs fascicules dont plusieurs sont déjà sous presse. Il espère avoir terminé sa publication dans un espace de deux années. (Applaudissements.)

M. V. TURQUAN dépose sur le bureau, au nom du ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, le *Dénombrement des étrangers en France*, d'après le recensement de 1891. Il se réserve d'indiquer les résultats constatés dans une note qu'il rédigera pour le Journal de la Société.

M. Turquan saisit l'occasion pour offrir, en son nom, à la Société, un travail qu'il considère comme pouvant être d'une certaine utilité : c'est un *Guide pratique des jeunes gens des deux sexes dans le choix d'une carrière*.

La parole est donnée à M. Léon SALEFRANQUE pour une communication sur *l'Impôt du timbre en France devant la statistique et le régime fiscal des effets de commerce*.

Cette communication, écoutée avec beaucoup d'intérêt, reçoit les applaudissements de la réunion.

L'ordre du jour appelle la communication de M. le prince DE CASSANO sur *les Anomalies dans les statistiques du commerce extérieur*.

M. de Cassano émet, en terminant, le vœu que la Société de statistique s'empare de la question et s'occupe d'établir des règles précises qui puissent guider les différents pays dans le redressement de leur statistique douanière.

M. le PRÉSIDENT fait observer qu'il est difficile de donner à ce vœu une suite im-

médiate. Une discussion générale au sein de la Société ne pourrait guère aboutir qu'à la constatation déjà faite des vices de la statistique douanière et à des conclusions analogues à celles du rapport de l'honorable M. Bodio, que le prince de Cassano vient précisément de mettre en lumière dans sa communication. On ne saurait trop recommander aux publicistes et aux statisticiens de lire ce rapport et de s'inspirer des sages conseils qu'il contient. (Voir le dernier fascicule du *Bulletin de l'Institut international de statistique*.) Il est certain que dans les relevés des douanes les importations ont seules une valeur positive lorsqu'elles sont contrôlées par la perception des droits d'entrée ; néanmoins, même en ce qui les concerne, il subsiste beaucoup de chances d'erreur, notamment sur la provenance réelle des marchandises et sur leur destination ultérieure. Les denrées attribuées à un pays proviennent-elles de la production de ce pays ou seulement d'un transit qu'il aurait effectué ? Sont-elles destinées à la consommation du pays où elles sont importées ou à un nouveau transit ? Ce sont là des points que la douane est souvent dans l'impossibilité de déterminer avec certitude, surtout dans les petits pays interposés entre plusieurs États et leur servant en quelque sorte de commissionnaires. La Suisse, par exemple, citée avec complaisance par M. de Cassano, et qui sert d'intermédiaire aux échanges de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, sera toujours l'objet de nombreuses confusions. D'une manière générale, on ne pourrait espérer une précision plus grande dans la statistique douanière qu'avec un régime encore plus strict de protectionnisme, ce qui ne serait certainement pas le *desideratum* économique de la plupart des membres de la Société. Il est certain, en effet, que plus la liberté commerciale est grande et moins les statistiques douanières offrent de certitude. Il y a là une sorte d'antinomie entre la statistique et l'économie politique que M. de Cassano ne voudrait certainement pas résoudre au détriment de la liberté.

M. DE CASSANO répond qu'en effet il ne voudrait point d'un progrès statistique acheté au prix d'une restriction nouvelle de la liberté, mais il rappelle que, sur cette question de la réforme des statistiques douanières, M. de Foville a déjà proposé une méthode et qu'il y a une liquidation à faire par mesure générale. Il invoque de nouveau le tableau graphique placé sous les yeux de l'Assemblée et dressé par M. le chevalier Rubini, secrétaire de la Chambre de commerce italienne. L'auteur de ce graphique a pris pour base de ses comparaisons entre la France et l'Italie l'importation de chaque pays et il arrive ainsi à des différences bien moins sensibles que celles accusées par les administrations douanières. M. Bodio énonce cette idée qu'il ne faut pas demander trop de détails aux statistiques ; M. de Cassano est du même avis et il pense qu'un Manuel émanant de la Société de statistique et mentionnant les moyens de remédier aux inconvénients reconnus par tout le monde rendrait, sans aucun doute, de réels services.

M. le PRÉSIDENT s'associe à ce vœu, mais il lui paraît évident que la Société de statistique de Paris ne pourrait procéder à un travail de ce genre qu'après que les statisticiens compétents de chaque pays auraient au préalable étudié les vices de leurs douanes respectives et présenté le commentaire rectificatif de leur statistique nationale. Alors seulement on pourrait tenter un travail d'ensemble, qui aurait certainement une grande utilité.

M. Alfred NEYMARCK fait observer que la question soulevée par M. de Cassano a été souvent étudiée par les économistes et discutée à la Société d'économie politique. Il ne faut pas s'étonner outre mesure si les relevés des importations et des exportations des divers pays ne concordent pas entre eux. Les tableaux de douanes peuvent fournir des indications utiles, mais seulement approximatives. Entre autres raisons, — et ce serait probablement la quinzième à ajouter à celles que M. Bodio a indiquées dans son travail si remarquable et si clair, — il faut tenir compte des quantités de valeurs mobilières qui circulent constamment d'une contrée à l'autre et qui servent à payer des marchandises. Les titres mobiliers sont, en effet, des marchandises aussi bien que des balles de coton ou des sacs de blé. Si les tableaux de douane présentent des inexactitudes, c'est que beaucoup d'éléments ne peu-

vent, faute de renseignements précis, y être consignés. Il est néanmoins utile que l'attention des économistes et des statisticiens soit souvent appelée sur ces faits : quand on connaît un mal, il devient plus facile de chercher le remède ; mais jusqu'à présent ce remède n'a pas été trouvé pour donner aux statistiques douanières internationales toute la précision voulue.

M. le PRÉSIDENT fait remarquer que la question des valeurs mobilières, tout en étant connexe à celle des marchandises, en est cependant distincte. Les valeurs mobilières sont certainement employées aujourd'hui à solder les excédents d'importations de marchandises, mais il n'en est pas moins fort important de connaître directement ces différences d'importation de marchandises que les mouvements de valeurs mobilières ont pour objet de régler.

M. Pierre DES ESSARS dit que le mouvement des valeurs mobilières est indiqué par le cours du change ; il trouve une seizième cause d'erreurs pour les statistiques douanières dans ce fait que le prix des marchandises est différemment évalué à la frontière, suivant qu'il s'agit d'importation ou d'exportation. Dans le premier cas, le prix des denrées contient des frais de transport, de commission, d'assurance, etc., dont il n'est pas généralement tenu compte dans les évaluations à la sortie des frontières : c'est ainsi que les prix des marchandises importées sont forcément plus élevés, en apparence, que les prix des marchandises exportées.

M. CHEYSSON reconnaît la justesse des diverses observations qui viennent d'être présentées et ajoute qu'il existe entre la fiscalité douanière et la statistique des relations étroites : de même que la statistique rend de très grands services à la perception financière, la fiscalité douanière doit venir en aide à la statistique. Il pense, en outre, qu'une dix-septième cause d'erreurs provient de l'impossibilité de constater la valeur des achats faits par des étrangers dans les pays mêmes et exportés par eux dans leurs bagages personnels.

M. DE CASSANO se félicite de la discussion à laquelle a donné lieu sa communication et espère qu'elle engagera la Société à mettre à l'étude l'examen des procédés qui seraient de nature à faire disparaître les anomalies que présentent les statistiques du commerce extérieur (1).

M. le PRÉSIDENT demande à l'Assemblée de confier au bureau le soin de régler l'ordre du jour de la prochaine séance. « Il est à présumer, dit-il, que M. Levasseur sera de retour en France à cette époque et qu'il voudra bien, de concert avec MM. le docteur Bertillon et Turquan, déjà revenus parmi nous, nous mettre au courant des travaux du Congrès de statistique à Chicago. Nous espérons profiter aussi des observations que nos collègues ont pu recueillir au cours de leur intéressant voyage scientifique. »

La séance est levée à onze heures un quart.

Le Secrétaire général,

E. YVERNÈS.

Le Président,

Ad. COSTE.

NOTA. — Le court délai entre la séance du 25 octobre et la mise sous presse du journal n'ayant pas permis aux auteurs des communications de nous remettre en temps utile leur travail complet, nous sommes obligés d'en ajourner la publication

---

(1) Postérieurement à la séance dont nous rendons compte, nous avons eu connaissance du rapport du Président de la commission permanente des valeurs de douane. Un extrait important de ce document a paru dans le *Bulletin de statistique du Ministère des finances* (octobre 1893). On y trouvera un résumé des règles adoptées par les principaux États pour la détermination des valeurs et la tenue des statistiques douanières.